

---

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR – GOLDEN CLUB SUBAQUATIQUE**

*Du mardi 17 janvier 2023*

**Maison des associations – 2 rue de la Cordière 69800 SAINT PRIEST**

---

## Ordres du jour

Sujet I.01 - Procès-verbal du comité directeur du 3 janvier 2023 .....	3
Sujet I.02 – Point sur les actions demandées lors du dernier comité directeur .....	3
Bar.....	3
Sujet I.03 - Validation d'honorabilité des membres.....	3
Sujet I.04 – Autorisations parentales .....	3
Sujet I.05 – Trésorerie .....	3
Banque postale .....	3
Budget NEV : .....	4
Budget Bar : .....	4
Budget bibliothèque : .....	4
Budget Matériel : .....	4
Sujet I.06 - Défiscalisation – Abandon de frais.....	4
Sujet I.07 - Adhésion pour les formations ponctuelles .....	6
Sujet I.08 – Retour sur la situation AURA.....	6
Sujet I.09 – Retour sur l'assemblée générale FFESSM de Nantes .....	7
Sujet I.10 – Subventions ANS.....	7
Sujet I.11 – Site Golden.....	7
Sujet I.10 – Questions diverses.....	7
Sujet I.11 - Prochaines réunions .....	8

**Présidente de séance : Laure ORTINO**

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<b><u>Membres comité directeur présents (15) :</u></b>	<b><u>Membres comité directeur excusés :</u></b>
ORTINO Laure (Présidente) DE BREBISSON Jaime (Secrétaire) AUDOUY Patricia (Secrétaire adjointe) LAMBIN Rémy (Trésorier) DAVID Olivier (Directeur NEV) PELLETIER Christophe (Directeur Matériel) FABRIS Ghislaine (Directrice sorties) COURSAT Valérie (Adjointe sorties) BALANCHE Marc (Directeur Biologie) CHRISTOT Florian (Directeur bar et salle) DEMEESTER Joyce (Adjointe bar et salle) BEAUDIQUEZ Thierry (webmaster) GROSBOIS Guy (Administrateur) ORTINO Cédric (Administrateur) DURAND Gérard (Administrateur)	AUDOUY Lionel (Président Adjoint et Directeur Technique) TENNERONI Isabelle (Trésorière adjointe) VANHILLE Yohann (Administrateur) MOREL Arnaud (Administrateur)

**Le quorum est atteint : 15 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 2/3 des membres présents (12 membres).**

## Sujet I.01 - Procès-verbal du comité directeur du 3 janvier 2023

Ajouter Marc BALANCHE dans le paragraphe I.01 – divers concernant les personnes possédant les clés du local du Radar.

## Sujet I.02 – Point sur les actions demandées lors du dernier comité directeur

### Bar

- Les cartes bar ont été réactualisées avec les prix décidés lors du comité directeur du 3 janvier 2023 (Carte de 16 cases pour 20 euros).
- Le local du Radar nécessite un entretien régulier. Joyce et Florian se charge de l'entretien du local une fois par mois.

## Sujet I.03 - Validation d'honorabilité des membres

Validation de l'honorabilité des encadrants à inscrire sur le site de la FFESSM lors du passage des licences pour les encadrants et les dirigeants (membres du comité directeur).

Prévoir, pour les inscriptions pour la saison 2023/2024, une attestation type à transmettre aux encadrants et au comité directeur type google forms pour la validation de l'honorabilité.

## Sujet I.04 – Autorisations parentales

Plusieurs questionnements sont soulevés : Demande-t-on une autorisation parentale annuelle ou à chaque sortie ? En sachant que les modalités de présence des parents sont différentes entre la NEV et la plongée.

Demander l'aide de la commission juridique de la FFESSM pour répondre à la question de savoir si une autorisation parentale est à faire une fois par an ou à chaque sortie y compris pour les activités piscine.

## Sujet I.05 – Trésorerie

### Banque postale

Rémy LAMBIN doit se rendre à la banque postale car pas de réponse suite aux documents déposés il y a un mois.

### Budget NEV :

Il a été ajouté, au budget de la commission NEV, une indemnité pour les compétitions lointaines deux fois par an avec un maximum de 200 euros/sortie.

2 compétitions lointaines prévues pour la saison 2022/2023 : **400 euros**.

### Budget Bar :

**500 euros** qui couvrent les apéritifs des sorties, la galette des rois, la remise des diplômes, les grignotages du jeudi soir.

### Budget bibliothèque :

**200 euros** pour l'achat de livres.

### Budget Matériel :

Achat de 5 filets pour 12 litres longs à 5 euros/l'unité : 25 euros.

Achat de bloc 12 litres courts + filet + double sortie + poignée + culot pour un montant 375 euros le bloc. Achat de 5 blocs = **1875 euros** (SCUBAWIND).

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	1	13

**L'achat de 5 blocs pour un montant de 1875 a été adopté à la majorité.**

Les blocs de 12 litres qui vont être remplacés seront gardés dans des bonnes conditions de stockage en cas de besoin faisant suite à une augmentation d'effectif d'adhérents.

### Budget biologie/environnement :

Pas de demande de budget.

### Sujet I.06 - Défiscalisation – Abandon de frais

Par définition, le travail bénévole n'est ni payé ni rémunéré, ni en espèces ni en nature. Cependant, certaines formes de dédommagement en espèces ou en nature sont possibles. Ainsi, les bénévoles peuvent être remboursés des frais engagés, par exemple les frais de transport ou les frais de repas.

Les bénévoles sont alors défrayés, mais ne perçoivent en aucun cas de rémunération c'est-à-dire un salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum et tous les autres avantages et accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces ou en nature.

La défiscalisation est une mesure importante qui permet une prise en charge du bénévolat car si le bénévolat est une activité non rémunérée, elle ne doit pas pour autant avoir un « coût » pour le bénévole et devenir facteur d'exclusion de possibilité d'engagement.

*Source Article L. 3221-3 du Code du travail.*

Si vous réglez vous-même des frais pour le compte de l'association pour laquelle vous œuvrez (achat de matériel, péages, essence, ...) et que vous n'en demandez pas le remboursement, vous avez droit à une réduction d'impôt sur le revenu, à certaines conditions :

- Vous devez agir gratuitement et intervenir pour le compte de l'association. Ainsi vous devez participer, sans contrepartie, ni aucune rémunération, en espèce ou en nature, à l'animation ou au fonctionnement de l'association.
- L'association pour laquelle vous œuvrez doit être d'intérêt général à but non lucratif.

La réduction d'impôt est de 66 % du montant des dons. La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Le 12 juillet 2022, les barèmes des frais kilométriques pour le calcul du montant à déclarer sur la déclaration d'impôts changent en faveur des bénévoles. Il est désormais aligné sur ceux des salariés.

Exemple pour une :

- Voiture de 7 CV, le montant passe de 0,324 euros/km à 0,661 euros/km
- Voiture de 5 CV, le montant passe de 0,126 euros/km à 0,444 euros/km.

Le taux varie en fonction de la puissance CV du véhicule et du nombre de kilomètres effectué dans l'année fiscale.

Voir le barème <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045160753>

Si le bénévole ne peut pas fournir de justificatif, le montant forfaitaire de 0,324 euros/km sera appliqué pour une voiture.

Le bénévole doit remplir un document de déclaration des kilomètres avec le détail des frais engagés. Ce document sera fourni par l'association ou téléchargeable sur le site bénévole de la FFESSM, sera rempli et signé par le bénévole puis transmis à l'association pour validation par le président ou le trésorier. L'association vous fournira ensuite le Cerfa n°11580.04 dûment rempli qui justifiera le don à l'association.

Le bénévole doit fournir ses notes de frais ou le réel (km). Le club doit l'intégrer à sa comptabilité. Chaque année une déclaration, des notes de frais intégrées dans sa comptabilité, doit être faite par le club.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la FFESSM (onglet bénévoles) :

[benevoles@ffessm.fr](mailto:benevoles@ffessm.fr) dont un guide pratique ("Fiche guide" sur le don et abandon de frais pour les bénévoles et les OD.)

### Sujet I.07 - Adhésion pour les formations ponctuelles

Demande de Gérard DURAND pour des formations à titre privé qu'il souhaiterait engager sur mai/juin 2023.

Proposition d'une adhésion à 20 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

**Adopté à l'unanimité.**

Emilie CARLES, pour des raisons de santé, ne peut poursuivre sa formation niveau 1 et a demandé si elle pouvait bénéficier d'un remboursement.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	6	8

**Remboursement de la totalité de l'adhésion de 96 euros adopté à la majorité.**

Après vérification, après le comité directeur, sur le site du Golden, le montant de l'adhésion d'Emilie était de 86,40 euros (-10 % de réduction familiale) auquel il faut soustraire 30 euros du pack découverte. Donc proposition de remboursement de 56,4 euros.

Le vote a été réalisé par mail et remplace celui précédemment.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

**Remboursement de la totalité de l'adhésion de 56,4 euros adopté à l'unanimité.**

### Sujet I.08 – Retour sur la situation AURA

Des difficultés relationnelles avec le comité AURA. Les présidents des CODEP d'AURA présents ou représentés lors de la dernière assemblée générale AURA en novembre 2022 ont exprimé des points de mécontentement et d'interrogations envers le comité directeur d'AURA et plus particulièrement concernant les budgets et le manque de projets. Ils se sont aussi questionnés sur le fait que le rapport

moral de la présidente n'a pas été mis au vote. Le rapport de la secrétaire a fait l'objet de questionnements sur certains points non évoqués (évolution des licenciés, des brevets...). Le bilan de trésorerie montre un déficit de 3000 euros pour la saison 2021/2022 mais avec un fond de réserve de plus de 600 000 euros et en augmentation par rapport à la saison 2022/2023. Certaines commissions régionales rencontrent aussi des difficultés avec le comité AURA.

### **Sujet I.09 – Retour sur l'assemblée générale FFESSM de Nantes**

FFESSM nationale qui montre un dynamisme.

Certaines évolutions de la plongée ont eu lieu : PA20 à 16 ans – PA 40 à 17 ans.

En cours de travail : Allègement de la théorie du guide de palanquée, initiateur à 16 ans, numérisation des supports pédagogiques, MF1 (tuteur d'initiateur, brevet d'enseignement de la plongée profonde à l'air, MF2 modulaire).

### **Sujet I.10 – Subventions ANS**

Possibilité de faire des demandes de subventions pour financer des projets en rapport avec les principaux thèmes définis par l'agence nationale du sport (Féminisation, Handisub, rajeunissement, sport santé.....).

Il est nécessaire d'ouvrir un compte asso (<https://lecompteasso.association.gouv.fr/>)

La subvention ne peut pas être supérieure à 50 % de l'apport total.

Le CODEP69 est à la disposition des structures pour les aider dans l'élaboration des dossiers de subventions ANS et prendra connaissance des dossiers avant leur envoi afin d'effectuer des réajustements si besoin.

En général, dossier à faire entre mi-février et mi-avril.

### **Sujet I.11 – Site Golden**

Des informations seront sur la gazette du club.

### **Sujet I.10 – Questions diverses**

\*Serrures de la porte extérieure du local du radar : Laure a contacté Monsieur TREYNARD qui devrait faire intervenir un serrurier.

\*Retour travaux piscine : Gérard a rencontré une des personnes gérant ce projet qui n'a pas été en capacité de lui fournir plus d'informations que celles connues.

\*Gazette golden : La première édition de la gazette du Golden sera envoyée, par mail, dans les jours à venir, à tous les adhérents du club.

\*Voyage club : Lors du comité directeur du 3 janvier 2023, il avait été identifié les critères principaux retenus suite au sondage. Le salon de la plongée a permis de prospecter. Proposition d'un voyage plongée à SAFAGA (Egypte) 580 à 650 euros (10 plongées, hôtel, restauration sur le bateau à midi et à l'hôtel le soir, 1 repas sera en facturation supplémentaire, transfert hôte, sans le vol)  
Les vols sont à réserver individuellement : Vol à 800 euros pendant les vacances scolaires et 400 euros hors vacances scolaires avec les bagages. Tarifs à ce jour. Prospection pour un voyage en mai 2024.

## Sujet I.11 - Prochaines réunions

**Mardi 4 avril 2023 20h**

**La présidente**

Laure ORTINO



**La secrétaire adjointe**

Patricia AUDOUY



**Le trésorier**

Rémy LAMBIN

